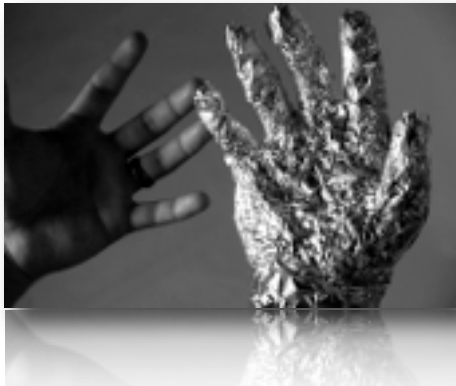


Vaccins et aluminium (3 sur 3) : la loi des lobbies

Le sérieux du travail du professeur Gherardi et de son équipe sur la maladie provoquée par les adjuvants aluminiques des vaccins est reconnu. Mais la recherche approfondie est empêchée, tandis qu'une ministre proche des firmes pharmaceutiques impose l'obligation de onze vaccins. 3^e volet de notre enquête.

☐ Cet article est le troisième et dernier de notre récit. Il suit "Vaccins et aluminium : ce danger que l'État refuse de voir" et "Vaccins et aluminium : la recherche interdite".



En décembre 2012, les malades de l'association E3M commencent une grève de la faim. Ils réclament des choses évidentes.

- ☐ Un, la reconnaissance de leur maladie.
- ☐ Deux, de l'argent pour des recherches.
- ☐ Trois, la remise sur le marché d'un vaccin DT-polio — obligatoire — sans aluminium.

Car en effet, et c'est toujours le cas, on ne trouve pas en France, en cette fin 2012, de vaccin obligatoire sans sels d'aluminium. Alors même qu'il existe au moins un adjuvant parfaitement inoffensif, le phosphate de calcium, qui n'est pas utilisé.

Donc, une grève de la faim de gens affaiblis, malheureux et méprisés. Gherardi continue de son côté à tendre sa sébile dans l'espoir d'éclairer la "migration systémique et cérébrale" de l'aluminium vaccinal. La grève de la faim semble, dans un premier temps, débloquer la situation. Le ministère accepte le principe de nouvelles études, pilotées par l'Agence du médicament (ANSM, selon son acronyme), qui a pris la suite de l'Afssaps. On offre la somme de 150.000 euros, qui ne seront obtenus qu'en avril 2014, mais on exclut du travail l'équipe de Gherardi, seule à travailler sur la question depuis plus de quinze années. Le professeur est finalement réintégré grâce à de puissants coups de gueule de quelques élus, dont Laurence Cohen, présidente de la Commission des affaires sociales du Sénat.

Pendant trois ans, Gherardi travaille avec l'aumône qui lui a été octroyée. Aumône ? Comment réaliser un travail scientifique d'importance avec 150.000 euros ? Le chiffre d'affaires mondial des vaccins était de 27,5 milliards d'euros en 2014 et pourrait atteindre 68 milliards en 2025. Gherardi travaille néanmoins sur les prédispositions génétiques qui permettraient d'expliquer pourquoi si peu de vaccinés, qui sont des millions, développent une myofasciite. Et voilà qu'en mars 2017, l'Agence du médicament (ANSM) réapparaît. Un débat a lieu dans le cadre de son conseil scientifique, et l'on s'écharpe à propos des résultats de Gherardi. Les experts réunis sont divisés, mais reconnaissent le sérieux du travail, et demandent dans un avis consultatif la poursuite des travaux et donc des financements.

"Cent vingt nouveaux vaccins, en majorité aluminiques, dans les "pipelines" de l'OMS"

Mais cet avis reste délicatement déposé sur une étagère jusqu'en septembre, quand le journal *Le Parisien* met les pieds dans le plat et accuse l'Agence d'avoir caché un débat essentiel. Au cœur de la polémique, une question qui porte sur la toxicologie. Depuis Paracelse il y a 400 ans, la plupart des spécialistes pensent, après lui, que la dose fait le poison. Plus on en reçoit, plus on réagit. Or une révolution, celle des "effets non linéaires", est en cours. Il apparaît désormais certain que des doses plus faibles peuvent, dans certains cas, avoir des effets plus importants. Le peu d'aluminium contenu dans une dose vaccinale — ce n'est qu'une hypothèse — pourrait être la cause d'un grand désordre général. On peut, malgré l'ampleur de l'expression, parler de rupture paradigmatique. Un avant, et surtout, un après.

À ce stade, Gherardi ne réclame qu'un financement ridicule de 550.000 euros — qui montera à 670.000 euros — pour continuer un travail dont personne ne conteste le caractère scientifique. Mais l'Agence du médicament refuse son crédit, arguant qu'il lui faut s'adresser, ce qui peut se défendre, à l'Agence nationale de la recherche (ANR). Laquelle constate, dans un document en notre possession, l'excellence scientifique du projet, qui recueille 42 points sur un total possible de 45. Avant de pourtant refuser le financement, et de placer le tout dans une *waiting list* qui a l'apparence d'une impasse !

Il n'est que temps de rassurer ceux qui pourraient croire ici à une croisade contre la vaccination. Dans un texte récent qu'il nous a adressé, le professeur Gherardi insiste pour la centième fois sur les bienfaits de la vaccination, mais met en garde justement sur la crise de confiance.

"Il faut mesurer les effets à long terme des adjuvants aluminiques car une expansion massive des approches vaccinales est programmée par l'OMS, qui annonce plus de 120 nouveaux vaccins, en majorité aluminiques, dans les "pipelines", pour une croissance annuelle de 20 % du marché des vaccins, le chiffre d'affaires étant passé de 5 à 43 milliards de dollars de 2000 à 2016 et devant atteindre 100 milliards en 2025. Le plus satisfaisant serait bien entendu que la suppression des adjuvants aluminiques soit envisagée à terme."

"Les faits sont têtus : les malades sont là"

Optimiste envers et malgré tout, après vingt années de mépris glacial, Gherardi nous écrit par ailleurs :

"Les faits sont têtus : les malades sont là et on identifie deux nouveaux cas par mois dans le seul hôpital Henri-Mondor. La piste d'une susceptibilité génétique chez ces patients sentinelles est très forte, leur maladie existe chez le mouton et peut être reproduite avec l'administration des adjuvants seuls, les consciences s'éveillent chez nos collègues partout dans le monde et même chez nos adversaires qui, à la lecture de notre analyse critique des articles de référence, admettent (en privé) que tout doit être repris à zéro."

Que vient faire le mouton dans cette histoire ? Eh bien, un chercheur espagnol de l'université de Saragosse, Lluís Luján, a réalisé une étude édifiante sur ces animaux, en leur injectant des vaccins contenant de l'aluminium. Une faible partie des vaccinés — autour de 0,5 % — développent un

syndrome passant par "un épisode neurologique aigu" et des changements neuro-dégénératifs, proches des symptômes observés avec la myofasciite.



L'hôpital Henri-Mondor, à Créteil (Val-de-Marne), où travaillent le professeur Gherardi et son équipe.

C'est dans ce contexte plutôt lourd que madame Agnès Buzyn, ministre de la Santé du gouvernement d'Édouard Philippe, annonce fin août que 11 vaccins infantiles deviendront obligatoires dès le 1^{er} janvier 2018, contre 3 aujourd'hui, qui sont ceux contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP). Les huit autres concernent la coqueluche, la rougeole, les oreillons, la rubéole, l'hépatite B, la bactérie *Haemophilus influenzae*, le pneumocoque, le méningocoque C. La ministre a alors précisé que "[s]on objectif n'est pas de sanctionner" les récalcitrants, car il s'agit pour elle "de rendre la confiance dans les vaccins". La tâche paraît tout sauf évidente.

"La nature des adjuvants utilisés dans la fabrication des vaccins doit faire l'objet d'une attention particulière"

Au printemps 2012, la députée Marisol Touraine n'est pas encore ministre de la Santé du gouvernement Jean-Marc Ayrault. Responsable "du pôle social de la campagne de François Hollande", elle écrit une lettre instructive à l'association des malades de myofasciite, E3M, et notamment ces mots :

"Dans le contexte de perte de confiance de nos concitoyens envers les institutions sanitaires, en particulier depuis la gestion catastrophique de l'épidémie de grippe A et la dénonciation de graves conflits d'intérêts ayant provoqué de trop nombreux scandales sanitaires, il faut donner les meilleures assurances de sécurité pour effectuer les vaccinations obligatoires dans l'intérêt de la santé de notre population. La nature des adjuvants utilisés dans leur fabrication doit faire l'objet d'une attention particulière et doit être communiquée aux familles afin qu'elles soient pleinement informées. Elles doivent également avoir le choix de faire procéder aux vaccinations obligatoires par des vaccins sans sel d'aluminium, d'autant plus que c'était le cas jusqu'en 2008."

La première réaction à ces mots ne peut être qu'un sourire crispé, car madame Touraine aura, tout de long des cinq années passées ensuite au ministère de la Santé, tout oublié des promesses préélectorales de son candidat. Mais il faut aller au-delà, et constater avec l'ancienne ministre qu'au plus haut niveau de l'État, la question des adjuvants aluminiques des vaccins est bel et bien posée.

Où en est-on aujourd'hui alors que les nouvelles obligations vaccinales sont effectives depuis le 1^{er} janvier 2018 ?

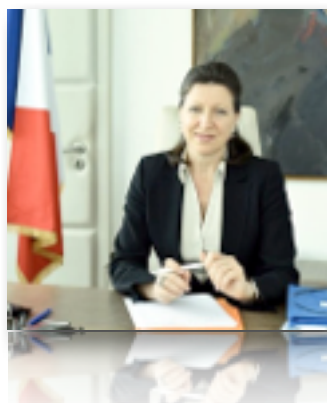
Le 8 février 2017, répondant à une demande de 2.300 personnes, le Conseil d'État rend une décision très attendue : le ministère de la Santé — celui tenu encore par madame Touraine — dispose de six mois pour rendre enfin disponibles dans les pharmacies des vaccins, dits trivalents, contre le fameux trio diphtérie-tétanos-polio. Aussi surprenant que cela paraisse, à cette date, les parents n'ont pas le choix. Ils sont obligés d'acheter des vaccins hexavalents, qui outre les trois premiers, protègent aussi contre la coqueluche, l'*Haemophilus influenzae* et l'hépatite B. Six mois plus

tard, au 8 août donc, la décision du Conseil d'État n'est toujours pas respectée, entraînant une requête réclamant **la condamnation de l'État**.

Rien n'a bougé depuis, mais il y a pis : les vaccins DTP vendus en France contiennent de toute façon des sels d'aluminium. Et plusieurs des vaccins obligatoires à venir — ceux contre l'hépatite B, la coqueluche, la *Haemophilus influenzae* — en contiennent eux aussi, ce qui ne peut qu'augmenter les risques. Combien cette décision coûtera-t-elle au budget national, qui contient aussi la cassette de la Sécurité sociale ? Nul ne sait exactement, mais il faudra au moins compter en centaines de millions d'euros d'un argent public qui ne sera pas dépensé ailleurs. On doute que les laboratoires pharmaceutiques s'en plaignent.

Comment ne pas employer le mot de sidération ?

Et justement. Il ne s'agit évidemment pas d'accuser madame Buzyn d'avoir favorisé ces mêmes labos, mais une vraie question se pose néanmoins. Est-il sain qu'une ministre de la Santé ait eu **tant de liens**, y compris financiers, avec l'industrie pharmaceutique ? Membre du conseil d'administration de l'*Institut national du cancer (Inca)* entre 2009 et 2011, madame Buzyn faisait partie en même temps du board de deux puissants labos, *Novartis* et *Bristol-Meyers Squibb*. Elle a en outre été rémunérée pour différents travaux par le laboratoire *Genzyme*, aujourd'hui filiale de *Sanofi*, entre 1998 et 2011. Comme Roselyne Bachelot en son temps. Pareillement.



Agnès Buzyn, ministre de la Santé.

Et pendant ce temps, Gherardi attend toujours une aumône pour enfin aller au fond des choses. Ayant tout supporté depuis plus de vingt ans, il envisage de faire appel à nous, au vaste public qui souhaite enfin des réponses précises à une authentique question de santé publique. Cela pourrait prendre la forme d'un vaste *crowdfunding*, ce qui serait une première en France dans le domaine si ravagé de la recherche médicale.

Pourquoi pas ?

Pour le reste, comment ne pas employer le mot de sidération ? Une ministre qui a été en partie payée, pendant des années, par des labos pharmaceutiques, décide sans argument majeur le passage à onze vaccins obligatoires, dont plusieurs contiennent de l'aluminium, sans que les parents aient le moindre choix.

Pas de malentendu : nul n'accuse ici madame Buzyn de servir des amis. Mais la notion de conflit d'intérêts existe précisément pour couvrir la zone grise dans laquelle tant de mauvaises décisions sont prises.

Or, il n'y a aucune urgence.

Or, les questions posées par Gherardi sont non seulement légitimes, mais scientifiques.

Comment écarter le doute avec tant de désinvolture après tant de scandales de santé publique ?

Oui, le seul mot qui convient est celui de sidération.

❑ Cette série doit beaucoup au **livre extraordinaire que Romain Gherardi a publié chez Actes Sud** en octobre 2016



Toxic Story. Deux ou trois vérités embarrassantes sur les adjuvants des vaccins, par Romain Gherardi, éditions Actes Sud, octobre 2016, 256 p., 21 €.

Source : Fabrice Nicolino pour *Reporterre*

Photos :

- . chapô : [Pixabay](#)
- . Henri-Mondor : [Wikimedia](#) (Sam67fr/CC BY-SA 3.0)
- . Agnès Buzyn : [@agnesbuzyn](#) via [Twitter](#)